



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Rozenn IRVOAS, Karine SEYMOUR, Laetitia LAPAIX, Laurent CABANAS, Simone JULIEN, Laurent CHAUVEAU, Dany DUBOIS, Hélène ZATKOWSKI, André VALETTE et Estelle FAURE.

Absents excusés : Florence HUC, Serge PINA et Pascal THIERRY.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe les Élus qu'une demande de délibération est arrivée en Mairie après l'envoi des convocations du présent Conseil Municipal et ne figure donc pas à l'ordre du jour envoyé. Il s'agit de :

- Délibération de soutien au Conseil départemental de la Haute Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point supplémentaire à la séance de ce jour et demande aux Conseillers Municipaux s'ils acceptent que celle-ci soit ajoutée à l'ordre du jour.

Invité à se prononcer, l'Assemblée vote à l'unanimité en faveur de l'ajout de ce point à l'ordre du jour de cette séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Information sur le bilan financier

Monsieur le Maire présente un point financier en cours d'année sur le fonctionnement et les investissements 2018 arrêtés fin septembre.

Le bilan fait apparaître en dépenses de fonctionnement :

- au compte 60621 « Combustibles » et au compte 615221 « Entretien de bâtiments » on constate un dépassement lié à la réfection du Presbytère.
- au compte 6227 « Frais d'actes et de contentieux » le dépassement est justifié par les frais d'avocat liés à l'expertise de l'incendie d'une maison d'un administré.
- le compte 6413 « Personnel non titulaire » a subi une augmentation justifiée par le remplacement d'agent titulaire en maladie mais ce dépassement est rééquilibré en recette par le compte 6419 « remboursements sur rémunérations de personnel » par notre assurance statutaire.

L'ensemble des dépenses étant comme prévu autour de 65 % de ce que nous avons budgété.

En dépenses d'investissements : les ralentissements liés au projet médiathèque-bar nous permettent de ne pas dépenser l'essentiel des sommes prévues pour ce projet. Seule la partie gros travaux a été envisagée pour un montant de l'ordre de 50 000 € environ.

Les perspectives d'investissements à venir sont plus pessimistes avec l'embouteillage de projets prévus : achat de terrains (réserves pour différents terrains tels que Verdauja ou l'expansion du cimetière), finitions des travaux de cette année, investissements en attente (école, éclairage, city-park...). En effet, les travaux programmés cette année qui viennent s'ajouter aux souhaits de l'année prochaine devraient fortement modifier les perspectives financières.

Un débat avec des éléments concrets aura lieu au prochain conseil.

3. Délibération : faut-il engager un nouvel animateur ?

Monsieur le Maire explique aux conseillers que l'encadrement de l'ALAE est en équilibre instable bien que le taux d'encadrement soit respecté.

Les points sensibles restent la gestion des petites sections de maternelle au moment du repas et l'encadrement dans la cour des élémentaires par 2 animateurs.

Le recrutement d'un agent rendrait un peu de souplesse au dispositif tant pour l'animation que pour la surveillance.

Un débat s'ensuit entre les conseillers municipaux au cours duquel il est proposé, en plus de cette embauche supplémentaire, de revoir les missions de chaque agent puisqu'il est mis en évidence que la surveillance pourrait être améliorée si toutes les tâches étaient effectuées avec plus de rigueur. Il est proposé de faire intervenir un « coach en management » qui pourrait aider l'équipe et retravailler toute la structure dans sa globalité.

Le conseil municipal approuve cette embauche à l'unanimité, sous réserve qu'un audit soit réalisé afin de mettre en évidence les dysfonctionnements de la structure et de retravailler les missions de chaque agent.

4. Délibération pour la modification du contrat d'un animateur

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps complet à 15 heures hebdomadaires pour répondre favorablement à la demande de l'agent.

Cet agent d'animation titulaire dans notre commune travaille en parallèle depuis plusieurs années en qualité d'agent contractuel de droit public au sein des accueils de loisirs sans hébergement du Sicoval.

Le poste sur lequel cet agent peut être nommé répond à un besoin de 25 heures hebdomadaires. Toutefois en application des dispositions de l'article 8 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, la durée totale de service ne peut excéder 15% de plus de celle afférente à un emploi à temps complet.

Le Sicoval a décidé de procéder à sa nomination en qualité d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet à compter du 1er novembre 2018, ce qui lui confèrera un statut d'agent intercommunal. Il convient donc pour nous de diminuer le contrat de cet agent, au sein de notre ALAE, de 15h30 par semaine à 15 heures par semaine.

Le conseil municipal approuve la modification de la durée hebdomadaire du poste de cet agent à l'unanimité.

5. Délibération pour le choix du traiteur pour le repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 9 décembre 2018. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société « Le Picotin Gourmand » avec les mêmes conditions que l'année dernière pour un montant de 1886.50 € T.T.C.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

6. Délibération pour la nomination du nouveau coordonnateur municipal du recensement

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2018, André DURAND avait été désigné pour assurer la mission de coordonnateur municipal pour le recensement de la population, qui aura lieu sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que suite à la démission de Monsieur André DURAND, 4ème Adjoint au Maire, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau coordonnateur municipal pour assurer son remplacement.

Madame Simone JULIEN, conseillère municipale, est candidate pour être coordinatrice municipale pour le recensement.

Simone JULIEN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de Simone JULIEN comme coordonnateur municipal.

7. Information sur les travaux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un architecte d'intérieur a été sollicité pour le projet de réaménagement de la salle des associations. Il a approuvé l'essentiel du projet mais il a proposé une prestation à 2 000 € HT le m².

La salle faisant un peu plus de 90 m², le coût total de la dépense serait d'environ 190 000 € HT.

La réunion publique qui s'est tenue le vendredi 28 septembre a réuni une vingtaine de personnes ainsi que quatre conseillers et le maire. M. André Durand s'est chargé de la présentation.

D'une manière générale, on a constaté une forte opposition basée sur 2 principes :

- l'agrandissement de la bibliothèque n'emmènera pas forcément une augmentation de la fréquentation,
- le projet n'est pas adapté à la demande des administrés.

Suite aux conclusions de la réunion publique, Monsieur le Maire propose aux conseillers de se prononcer sur le devenir du projet.

Plusieurs options sont soumises :

- le projet de « café-bibliothèque » présenté lors de la réunion publique se déroule comme prévu,
- seulement la première phase des travaux de gros œuvre qui comprennent le nettoyage de la salle (enlèvement des piliers, travaux au niveau du plafond, ragréage du sol), le perçage d'une ouverture entre la Bibliothèque et la salle des associations et l'implantation d'une toilette avec accès pour les personnes à mobilité réduite sur la terrasse sera réalisée.
- le réaménagement de la salle ne se fait plus et elle sera utilisée comme local de stockage.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager la première phase des travaux de gros œuvre.

8. Installation future des compteurs Linky par ENEDIS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'installation des compteurs Linky est programmée pour 2020 pour note commune.

La société Enedis devrait prévenir la mairie 6 mois avant et chacun des particuliers 2 mois avant. Le collectif « stop-Linky » nous met en garde contre cette installation et nous presse de déterminer l'attitude de la commune face à cet impératif.

Il nous propose d'établir une délibération portant sur la réglementation des modalités d'implantation des compteurs de type « LINKY » comme les communes de Castanet Tolosan et de Ramonville Saint-Agne basée sur le libre choix laissé aux habitants d'accepter ou non le changement de compteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le rôle de la commune est de se prononcer sur le sujet et en cas de réponse positive, comment rédiger une déclaration de ce type.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur le sujet.

9. Informations municipales

- Le marché des créateurs : Monsieur le Maire informe le conseil que la 2^{ème} édition du marché des créateurs et des artisans a eu lieu les 29 et 30 septembre. Il a réuni un grand nombre d'exposants locaux et régionaux d'une grande diversité d'activités et de qualité, dont une Meilleure Ouvrière de France dans le domaine de la Marqueterie.
- Verdauja 2 : le choix de l'aménageur pour la deuxième tranche du lotissement VERDAUJA est à décider dès maintenant. Quatre promoteurs ont proposé leurs projets au comité de pilotage qui était formé du Sicoval et de Monsieur le Maire de Labastide Beauvoir. Le Sicoval propose de venir présenter le projet retenu aux conseillers le jeudi 22 novembre.

Il est proposé la création d'un comité de pilotage interne en mairie pour faire le choix du promoteur et pour suivre le projet.

- Le vide ta chambre : organisé par l'APE, le dimanche 14 octobre de 9h à 17h s'est bien déroulé, comme chaque année.
- Cérémonie du 11 Novembre : le Centenaire de l'Armistice sera célébré le dimanche 11 novembre avec la cérémonie à l'Église suivi de l'apéritif offert par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h45.